

CONTRAT de LOCATION de la SALLE POLYVALENTE
rue Hector Berlioz – 01 480 BEAUREGARD

Entre la Commune de Beauregard

Et NOM.....
PRENOM.....
ADRESSE.....
n° de téléphone.....

DATE :

MOTIF :

Nombre de PERSONNES :(maximum 264 Personnes)

Pièces remises

- RESERVATION de 100 euros (non restituée même en cas d'annulation)
- LOCATION..... euros
- CHEQUE de CAUTION de 610 euros (encaissé si dégradations)
- ATTESTATION d'ASSURANCE responsabilité civile
- CONTRAT de LOCATION remis au locataire responsable

REGLEMENT

- ▶ Le locataire et ses invités s'engagent à respecter les lieux.
- ▶ Le locataire est également responsable de ses invités à l'extérieur de la salle.
- ▶ Le bruit sera limité dans la salle et sur le parking.
- ▶ Les portes de la salle resteront fermées.
- ▶ La musique s'arrêtera à 2 h 30 du matin au plus tard.
- ▶ La sono doit être impérativement branchée sur la prise prévue à cet effet.
- ▶ S'il est constaté qu'un ou plusieurs extincteurs sont dégoupillés lors de l'état de lieux de sortie, ces derniers seront facturés au locataire.
- ▶ La salle sera rendue balayée et débarrassée de tous déchets.
- ▶ Les tables seront nettoyées et rangées sur les chariots et les chaises empilées.
- ▶ Le locataire sera contacté par le responsable pour la remise des clés et l'état des lieux d'entrée prévu le vendredi en fin d'après-midi.
- ▶ L'état des lieux de sortie s'effectuera le dimanche en fin d'après-midi.
- ▶ La commune se réserve un droit de visite et appliquera le tarif extérieur s'il s'avère qu'un habitant a loué la salle à son nom alors que la location concerne une personne qui n'est pas domiciliée à Beauregard.

A Beauregard, le

Le locataire responsable
« lu et approuvé »

Monsieur le maire ou son représentant